



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
RESSOURCES
HUMAINES

DELIBERATION 2024/
N° 55

Nombre de Conseillers : 33
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 29

DATE D'AFFICHAGE
Le 31 Octobre 2024

DATE DE CONVOCATION
Le 30 Octobre 2024

OBJET:
CREATION D'UN
EMPLOI PERMANENT
DE CATEGORIE B
(TECHNICIEN
TERRITORIAL) -
RESPONSBLE
TRANSPORTS /
LOGISTIQUE

Le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/11/2024
Reçu en préfecture le 19/11/2024
Publié le 20.11.2024 S'LOW
ID : 059-215901125-20241107-202411DELIB55-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du JEUDI 07 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept novembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Etaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, Mme CANIAU Nathalie, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme DELGARDE Marie-Tiphaine procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire

Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain

M. JEZEK Christophe procuration M. LEMAIRE Pascal

Absents excusés : M. BECOURT Julien - Mme DYTRYCH Anne - M. MUSY Frédéric

Absent : M. DECROIX Patrick

OBJET: CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATEGORIE B (TECHNICIEN TERRITORIAL) -RESPONSBLE TRANSPORTS / LOGISTIQUE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-8-2°,

Vu l'avis de la commission du personnel du 23 octobre 2024,

DECIDE :

La création à compter du 1^{er} décembre 2024 d'un emploi permanent de Responsable Transports / Logistique sur le grade de technicien territorial (catégorie B) à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Gestion et organisation du service transports/logistique,
- Planification des tâches de l'équipe,
- Montage et démontage technique et logistique des festivités et évènements municipaux,
- Livraison et transport du matériel et des commandes,
- Gestion et entretien du parc automobile,
- Gestion du magasin et suivi des stocks,
- Gestion de l'éclairage public avec Eiffage,
- Polyvalence pour renforcer les services voirie et bâtiments en cas de besoin.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu que la nature des fonctions et les besoins du service le justifient.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.
... / ...

... / ...

Envoyé en préfecture le 19/11/2024
Reçu en préfecture le 19/11/2024
Publié le 20.11.2024 S'LO
ID : 059-215901125-20241107-202411DELIB55-DE

L'agent recruté devra justifier des diplômes et qualifications requises ainsi que d'une solide expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'**UNANIMITE**.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Sylvia DUHAMEL.

Signée le 18.11.2024

Transmis en préfecture 19.11.2024

Publié sur le site le 20.11.2024